



CR – CHSCT de l'ENS de Lyon

6 mai 2021 rédigé par les élu-es CGT

Ordre du jour :

1. Point d'actualité sur les consignes et les mesures internes liées au contexte sanitaire : PCA, autotests, vaccination
2. Point sur la santé des étudiants :
 - a. Sondage 2018-2020
 - b. Enquête de la commission santé « Etudiants, confinement, continuité pédagogique et santé » (Mars 2021)
 - c. Intervention du service médical
 - d. Présentation des mesures prises (JF Pinton)
3. Retour sur l'enquête administrative CPES
4. Point sur les activités sportives
5. Délégation CHSCT suite aux événements qui se sont déroulés dans la nuit du 10 au 11 avril au sein de la résidence Bonnamour (pour avis)

Présent.es

Direction / Administration

Jean-François Pinton (président)
 Anouk Bédino (Conseillère de prévention)
 Renaud Samuth (DAJI) – secrétaire administratif du CHSCT

Service Médical

Thierry Bussière (médecin)
 Virginie de Charentenay (infirmière)
 Myriam Grataloup (infirmière)
 Sandrine Tonadre (infirmière)

Représentant·es du personnel (RP)

Camille Borne (secrétaire, CGT) votante
 Fabien Mongelard (secrétaire, CGT) votant
 Françoise Morel-Deville (CGT) votante
 Perrine Massoneau-Sémeillon (CGT) votante
 Denise Aubert (CGT) votante

Aucun élu CFDT (élu-es qui semblent préférer les réunions dialogue social informelles plutôt que d'être présents dans cette instance réglementaire)

Invité·es

Catherine Poty, DRH
 Vincent Baas (sur le point de l'enquête santé étudiante -2021)
 Richard Nemeth (sur le point activités sportives)

Elu·es étudiant·es

Adèle Audouy
 Anouk Taussac
 Clément Luy
 Zoé Grange-Marczak

1. Point d'actualité sur les consignes et les mesures internes liées au contexte sanitaire : PCA, autotests, vaccination

Présenté par Anouk Bédino. Le télétravail reste la règle. Les hébergements restent ouverts. Les restaurants continuent la vente à apporter et vont rouvrir pour le repas en salle. La bibliothèque va ouvrir plus largement avec une charte d'ouverture spécifique. Possibilité d'accueil des stagiaires.

Des autotests vont être distribués à tous les personnels. Des formations seront organisées. Il s'agit de tests antigéniques. Si besoin de tests PCR, par exemple pour tester massivement suite à nombre de cas positifs importants, c'est au centre de Gerland que les personnels seront adressés.

Vaccination : réservée pour les personnels travaillant avec SARS-CoV2. Ce sont les consignes nationales. L'ENS ne peut y déroger.

Autre information : actuellement le nombre d'heures de consultation psychologue par semaine est de 32h. Ce nombre d'heures est nécessaire et sera maintenu pour la rentrée prochaine.

Question des RP CGT : pour les personnels étant en contact fort avec le public, est-il prévu une vaccination ? Interpellation du président de l'ENS, puisqu'il est expert qualifié ARS

Réponse de Anouk Bédino : non nous ne pouvons déroger aux consignes nationales. Mais possibilité de se faire vacciner dans les centres ouverts au public.

JF Pinton : nous je n'ai pas d'information supplémentaire

Question des RP CGT : Pourriez-vous organiser ces vaccinations et accompagner les personnels qui pourraient être en difficulté pour prendre rendez-vous dans ces centres ?

Réponse d'Anouk Bédino : nous allons étudier la question.

Les représentant.es CGT font lecture d'un Avis :

AVIS 1. Vaccination avant le retour de tou.tes le 9 juin :

Le CHSCT demande à ce que le travail des personnels de bibliothèque et de tous les personnels BIATSS qui accueillent du public dans l'école soit reconnu et que ces personnels soient identifiés, de même que les personnels enseignants, comme prioritaires pour la vaccination, afin d'assurer en sécurité leurs missions.

L'avis est voté à l'unanimité (5 voix pour)

2. Point sur la santé des étudiants :

a. Sondage 2018-2020

Présenté par les élu-es étuduiants.

Enquête menée auprès des étudiant·es en 2019, 459 répondant·es, questionnaire de 176 questions. Données ensuite analysées dans le cadre d'un stage de recherche au LLE.

VOLET CADRE DE VIE ET SANTÉ

Difficultés financières

13% des répondant·es disent éprouver des difficultés financières dont la moitié des CPES, et il s'agit souvent de personnes qui sont obligées de travailler en dehors de l'école

Charge de travail

60% ressentent une charge de travail importante, 47% des étudiant·es se disent débordé·es -> lié au stress ressenti puisque 70% des étudiant·es qui déclarent une charge de travail importante se disent stressé·es, de même plus nombreux à présenter des signes de détresse psychologique voire des pensées suicidaires.

Sommeil

42% des étudiant·es n'ont pas un sommeil de qualité. Lié à la santé psychologique : 75 % des étudiant·es souffrant de troubles du sommeil éprouvent du stress, 7 % présentent des symptômes dépressifs et 35% ont eu des envies suicidaires au cours des six derniers mois

Activités extra-scolaires

Quand le volume des activités extrascolaires croît, le stress et la présence de symptômes dépressifs décroissent, tandis que le sentiment d'être à sa place à l'ENS croît.

Activité associative : Ces chiffres font apparaître deux tendances distinctes : une activité associative modérée propice à la détente et au sentiment de légitimité dans l'École, et une activité excessive d'une fraction d'étudiant·es, présentant alors un danger pour leurs études et leur santé.

Activité sportive : 2 étudiant·es sur 5 pratiquent moins d'une heure de sport par semaine. Seuls 33% des étudiant·es pratiquent au moins 2h de sport hebdomadaire. - corrélation avec les symptômes dépressifs et avec le fait de se sentir à sa place à l'ENS.

Alimentation : globalement bonne situation, faire attention que la fréquence et l'équilibre dépend de la situation financière, de la situation psychologique, de la charge de travail et du nombre d'engagements associatifs.

Consommation d'alcool : préoccupante : 20% des étudiant·es boivent chaque semaine jusqu'à l'ivresse.

Consommation de drogue : en augmentation quand on compare avec les résultats de l'enquête menée en 2015. Concerne 27% des étudiant·es, cumul des situations de vulnérabilité : concerne plus les étudiant·es isolées ou qui ne font pas de sport par ex.

Accès aux professionnels de santé : globalement bon accès mais vigilance sur le fait que femmes, personnes non binaires, personnes en difficulté financière déclarent plus de difficultés à avoir accès aux professionnels de santé. À noter, manque de suivi psychologique, 3 / 5 des étudiant·es ayant eu une phase dépressive dans l'année n'ont pas consulté de psy.

Sexualité et contraception : une partie des étudiant·es (de l'ordre de 15%) déclare n'avoir pas suffisamment accès à la contraception. 10% des étudiant·es n'utilisent jamais ou rarement de contraception. Utilisation de la contraception moins systématique chez les personnes en difficulté financière, buvant souvent jusqu'à l'ivresse ou bien engagé dans plusieurs associations.

Santé psychologique : catastrophique : près d'un·e étudiant·e sur 10 se dit stressé·e, corrélées aux personnes qui disent avoir une charge de travail importante ou encore qui se disent stressées par le remplissage des plans d'étude.

Seuls 55% des étudiant·es disent se sentir à leur place à l'ENS. Parmi les étudiant·es étranger·ères, ce pourcentage est encore plus bas : 27%.

On note un recul du sentiment d'isolement depuis 2015 mais 12% disent encore se sentir seuls.

51% des étudiant·es présentent les symptômes d'un épisode dépressif au cours des 12 derniers mois. Lié aux différents indicateurs de souffrance psychologique (stress, illégitimité), aux populations les plus vulnérables, à un cadre de vie dégradé et aux pratiques à risques. Ce sont des éléments à comprendre ensemble. Les conséquences sont réelles sur la scolarité, en particulier cela entraîne des absences en cours.

23% des étudiant·es disent avoir éprouvé des envies suicidaires dans les 6 derniers mois.

Discriminations

Sur les 455 répondant·es, 16 déclarent avoir vécu au sein de l'école une situation de VSS. Pour la grande majorité : iels n'ont pas prévenu l'école, ceux qui ont prévenu se disent moyennement satisfait·es. Pour tous ces situations ont été liées à épisode dépressif ou difficultés psychologiques.

8% déclarent avoir subi des discriminations. Sur 12 qui ont prévenu l'école, 6 se disent insatisfait·es de l'écoute.

Malgré un nombre faible de situations, on peut aussi mettre en évidence un lien entre handicap et difficulté psys, et discriminations.

VOLET DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

L'analyse a été concentrée sur les éléments qui paraissent liés à la santé, notamment qui paraissent liés aux situations de stress et d'anxiété ou susceptibles de perturber le bon équilibre de la vie des étudiant·es.

Le diplôme : plus d'un quart des étudiant·es ont des difficultés pour valider les composantes, régulièrement dans les espaces d'expression libres on retrouve des commentaires sur le manque de clarté du dispositif notamment sur les crédits école.

Expérience internationale qui cristallise les difficultés, qui est aussi associée à du stress.

Plan d'étude : 61% des étudiant·es se disent stressées par leurs plans d'études, la principale cause de stress avancée étant l'arbitraire apparent des refus de plan d'études, qui se font pour plus de la moitié au niveau de la vice-présidence aux études. Plan d'étude lié aussi à des problèmes d'interruptions d'études, de cédures ou de CCP, les étudiant·es déclarant être parfois fortement incités à intégrer des années de CCP dans leur parcours pour que leur projet soit accepté.

Lien avec les équipes pédagogiques : globalement satisfait·es du dialogue mais difficulté à ce que les demandes soient prises en compte, visiblement difficulté des enseignant·es à accompagner. Manque d'encadrement dans le travail personnel pour un étudiant sur deux, souligné particulièrement dans les masters. 40% des étudiant·es insatisfait·es de leur relation avec leur tuteur·ice.

On note aussi des difficultés liées aux stages.

En ce qui concerne l'année de prépa à l'agreg : globalement les étudiant·es se disent satisfait·es, mais cette année est liée à une grande charge de travail.

Le président précise que cette enquête a déjà été prise en compte et discutée avec les équipes pédagogiques. Tout a été déjà dit et instruit. On peut trouver toutes les informations sur les suites données dans le compte rendu du dernier CA. Aucune utilité d'en rediscuter en CHSCT. D'autre part, beaucoup de gestes ont été fait en direction des étudiants et des problèmes de précarité. En CEVE il avait été décidé de verser un budget au service médical pour venir en aide aux étudiants. Il y a aussi le menu à 1 euros mis en place dans les CROUS. Et le FSDIE ouvert pour aider les étudiants pendant la crise. D'autre part, le président s'étonne de la comparaison qui a été mentionnée avec d'autres enquêtes. Quelles enquêtes ?

Réponse élu étudiant : une précédente étude avait été réalisée en 2015 sur l'ENS.

Question RP CGT : Cette enquête a été menée en 2019. Quel indicateur, quel témoignage avez-vous pu recueillir sur la situation particulière de 2020 ?

Précision apportée par Sandrine Tonadre (infirmière) : étonnée des conclusions du rapport concernant l'accès aux protections périodiques et contraceptions. Le service médical a reçu très peu de demandes dans ce sens.

RP CGT : il faut se rendre compte qu'il peut être difficile d'aller consulter le service médical pour de tels problèmes financiers. Dans certains établissements, par exemple l'université de Lille, des distributeurs accessibles à tous ont été installés, ce qui met les personnes à l'aise.

Les témoignages sont très inquiétants sur la détresse psychologique et sur la précarité. Il est très dommage qu'on ne puisse discuter en CHSCT des conditions d'études, alors même que ce sont ces conditions qui sont pointées comme provoquant cette détresse. Exemple de l'alimentation déséquilibrée : le rapport pointe d'une part une raison de précarité, mais aussi une question de manque de temps pour manger dû à une surcharge de travail.

Concernant l'accès à la contraception, l'accès aux protections périodiques, le budget est vraiment très important pour une femme : estimé dans un rapport communiqué par le ministère, à 20 M€ dans la vie d'une femme. 526 € par an.

RP CGT : Revient sur la réponse donnée par le président. Tous les RP ne siègent pas au CA, donc même si le sujet a été traité en CA, nous souhaitons en tant que RP au CHSCT avoir un retour précis sur ce qui a été mis en place suite à ce rapport.

Réponse du président : nous n'avons pas le temps de traiter cette question. Nous avons déjà perdu beaucoup de temps. Les horaires de séances ne seront pas respectés. Le compte rendu du CA sera distribué.

Intervention élu étudiant : on insiste car les sujets sont importants et sur la table depuis septembre. Nous ne voyons aucune réponse, aucun changement, aucun outil ou dispositif mis en place. Aucune réponse concrète et satisfaisante. D'autre part, concernant la VPE qu'est ce qui est prévu ? peut-on s'attendre à un changement dans le fonctionnement du service ?

Réponse du président : tout cela a été parfaitement discuté dans un grand nombre d'endroits et nous n'allons pas revenir dessus.

Intervention RP CGT : les chiffres relatés sont inquiétants : 20% consommation d'alcool hebdomadaire jusqu'à l'ivresse, 25% consommation drogue, 51% épisodes dépressifs, 23% envie suicidaire. Quelles mesures d'urgence ont été prises ?

Réponse président : oui situation dramatique. La mise en place d'aide par le biais de tuteurs pédagogiques a été efficace. Augmentation des heures de soutien psychologique. Aides financières. Sur les conditions d'étude à l'ENS les choses vont être étudiées de façon très très claire.

Les représentant.es CGT et élu.es étudiant.es font lecture de 2 Avis :

Avis 2. Consommation d'alcool : prévention

L'enquête étudiant·e pointe une consommation d'alcool inquiétante. Celle-ci peut être aggravée par le contexte de crise sanitaire, qui fragilise la santé psychologique des étudiant·es. De plus, la consommation d'alcool en contexte festif peut s'avérer problématique dès lors qu'elle n'est pas encadrée (par des associations, des personnes formées) et que la prévention est absente. Le CHSCT pense qu'il serait plus

constructif de rechercher les origines de ces comportements à risque dans l'épuisement par un an de crise sanitaire, la pression des études, les formes de violence au nom de la continuité éducative (nouveau mode de vie, cours à distance, réduction des libertés et des relations sociales), le difficile dialogue avec la scolarité, et tous les facteurs qui génèrent du stress, des tensions et des inquiétudes, plutôt que de pointer la menace d'une répression.

Si une partie des étudiants trouve refuge dans la consommation d'alcool ou de substances psychoactives pour tenir ou de calmants pour relâcher la pression et les aider à dormir, le CHSCT demande à renforcer les relais, le soutien psychologique et la prévention, pour éviter le risque d'aggraver les difficultés dans le contexte déjà anxiogène.

Afin de prévenir dans la mesure du possible les risques dans les contextes de consommation collective, le CHSCT demande à ce que les associations étudiantes ainsi que toutes les étudiant·es susceptibles d'organiser des événements impliquant une consommation d'alcool, puissent assister à une formation sur les risques liés à la consommation d'alcool en contexte festif ou convivial et sur la prévention de ces risques.

Avis voté à l'unanimité (5 voix pour)

Avis 3 : Mesures générales de santé

Au vu de la situation de santé physique et psychologique préoccupante dans laquelle se trouve les étudiant·es, le CHSCT émet plusieurs demandes :

- qu'un·e psychologue soit présent·e de manière continue sur le site de l'ENS
- que les enseignant·e, étant dans la majeure partie des cas les premier·ère interlocuteur·ices des étudiant·es, soient formé·es au repérage, à l'accueil, à l'écoute et à l'orientation des étudiant·es en difficulté.
- que soit mis en place un guide des bonnes pratiques à adopter lorsque l'on se trouve confronté à une personne en difficulté (conseils de repérage, d'écoute, d'orientation...)
- qu'une communication soit menée sur les dispositifs et parcours de soin existants.
- que les certificats médicaux d'aptitude ou de dispense extérieurs à l'ENS soient acceptés au sein de l'École au même titre que ceux délivrés par le service médical, cela pour permettre aux étudiant·es en difficulté de choisir les professionnel·les avec lequel·les elle souhaite être en contact.
- qu'une attention particulière soit portée aux étudiant·es ne se nourrissant pas correctement, en prêtant attention aux étudiant·es en difficulté financière et en veillant à ce que le cadre d'étude permette des pauses suffisamment longues consacrées aux repas.

Avis voté à l'unanimité (5 voix pour)

Précision de Anouk Bedino : A noter que Virginie de Charentenay, infirmière à temps complet sur l'ENS, a un diplôme d'étude en soutien psychologique.

b. Enquête de la commission santé « Etudiants, confinement, continuité pédagogique et santé » (Mars 2021)

Présentation par Vincent Baas, chargé de projet, cabinet présidence.

Enquête réalisée en mars 2021, sur le vécu des étudiants pendant cette dernière année, 2 confinements. Réponse particulièrement importante de la part des normaliens.

Question RP CGT : en page 5 nous notons de grandes difficultés liées au diplôme de l'ENS. On retrouve le lien étude/difficultés psychologiques. D'autre part, les chiffres concernant l'état dépressif des étudiants

sont assez faibles. Il s'agit là d'une autoévaluation par les étudiants de leur état psychologique. Les chiffres ne correspondent pas au retour que nous avait fait le psychologue lors d'un récent CHSCT. A cette occasion, il nous avait d'ailleurs expliqué la difficulté de l'autoévaluation qui conduit toujours à une sous-évaluation de l'état de détresse psychologique. Ne pensez-vous pas que les chiffres que vous avez sont sous évalués.

Réponse Vincent Baas : les questions étaient posées sur des symptômes donc pas de biais possible. Utilisation d'outils partagés par la communauté des psychologues et psychiatres.

Question RP CGT : l'enquête a abouti à des résultats assez nets. Quelles mesures ont été prises ?

Réponse Président : augmentation à 32h par semaine du temps consultation psychologique. D'autre part tout le travail qui va être fait autours des études permettra d'avancer sur le sujet.

Question élu étudiant : point sur l'encadrement des activités extrascolaires. Il semble nécessaire de « lâcher du lest ». Pour relancer les activités encadrées. Développer des espaces sains de sociabilité. Mettre en place des espaces de convivialité encadrée.

Intervention du président : c'est une idée excellente que j'ai d'ailleurs moi-même suggérée.

Question Anouk Bédino : Quand se fait le passage de relai dans les différentes associations ?

Réponse élue étudiante : cela dépend des associations. Pour certaines le passage de relai se fait maintenant.

Question élue étudiante : l'augmentation du volume horaire de consultation psychologique a été très bénéfique. Les 32 h hebdomadaires actuelles correspondent à un chevauchement de présence du psychologue en poste de retour de congé, et de son remplaçant temporaire. En Juillet ce chevauchement sera terminé avec le départ du remplaçant. Est-il prévu de recruter un autre intervenant ?

Réponse du président : oui, si les 32 h hebdomadaires sont avérées nécessaires, elles seront maintenues.

Précision d'Anouk Bedino : le planning de rendez-vous est complet, donc oui les 32h hebdomadaires sont nécessaires. De plus, les psychologues ont mis en place un travail important sur la prévention. Ce travail doit être poursuivi et cela nécessite du temps. Les heures doivent être maintenues.

Les représentant.es CGT font lecture d'1 Avis :

Avis 4. Organisation des scolarités

Les conditions d'études sont bien évidemment déterminantes pour la santé psychologique et l'équilibre de vie des étudiant·es. L'enquête étudiante pointe un certain nombre d'éléments des scolarités qui se révèlent être facteurs de stress. Si des échanges et des adaptations sont nécessaires sur chacun des points problématiques, ceux-ci relèvent pour la plupart d'un fonctionnement général des scolarités dont le CHSCT demande à ce qu'il soit amélioré.

Le CHSCT demande à ce que l'ensemble des informations nécessaires au déroulement des parcours soient écrit et facilement accessible pour l'ensemble des étudiant·es, de même pour l'ensemble des critères nécessaires à la validation des années ou bien du diplôme (ce qui impliquerait par exemple d'envoyer explicitement aux étudiant·es les informations concernant le livret du diplôme de leur formation), ou à la construction d'un parcours étudiant (donner les délais, expliciter les droits des étudiant·es en matière d'organisation de leurs scolarités, etc.).

Le CHSCT demande également à ce que les décisions concernant des modifications majeures dans le parcours d'un·e étudiant·e soient prises de manière transparente, dans un cadre formel, et à ce que les motivations de telles décisions soient explicites et appuyés sur des critères définis explicitement à l'avance.

Enfin, le CHSCT remarque une centralisation problématique des décisions relatives aux parcours individuels des étudiant·es par la vice-présidence aux études, notamment en LSH. Afin de se trouver au plus près des demandes étudiantes et de permettre un suivi individualisé, le CHSCT demande à ce que toute décision concernant la construction des parcours des étudiant·es soient prises en priorité à l'échelle des départements et en lien avec les équipes pédagogiques, le service de la vice-présidence aux études n'intervenant qu'en cas de conflit.

Avis voté à l'unanimité (5 voix pour)

3. Retour sur l'enquête administrative CPES

Point ajourné faute de temps

5. Délégation CHSCT suite aux évènements qui se sont déroulés dans la nuit du 10 au 11 avril au sein de la résidence Bonnamour (pour avis)

En attente de Richard Nemeth, le point 5 est traité avant le point 4.

Le président demande que soit constitué une délégation afin de réaliser une enquête CHSCT.

Réponse RP CGT : nous avons déjà répondu à cette demande par mail, et avons donné tous les éléments réglementaires. Il n'est pas possible réglementairement de réaliser une enquête CHSCT sans qu'il y ait eu un accident de service déclaré, ou intervention dans le cadre d'un droit d'alerte, ce que vous avez refusé de faire.

Président : les évènements qui se sont déroulés sont graves. Je demande à ce qu'une enquête CHSCT soit réalisée

RP CGT : les évènements sont très graves mais il n'existe pas le cadre réglementaire permettant de réaliser une enquête CHSCT dans ces conditions. (soit il s'agit d'un droit d'alerte : dans ce cas nous préciser quand il a été déposé et par qui – soit d'un accident de travail : dans ce cas nous présenter la déclaration) Visiblement il n'en est rien...

Président : je note que vous refusez de traiter cette demande et de vous impliquer pour instruire cette affaire qui concerne des consommations excessives d'alcool ayant conduit à des VSS.

RP CGT : Vous n'avez pas le droit d'affirmer un lien de cause à effet entre la consommation d'alcool et le fait de VSS.

Président : effectivement. Mais je note que vous refusez d'intervenir

Question élue étudiante : les évènements ont eu lieu sur la résidence que vous avez toujours considérée comme étant en dehors du périmètre de l'école. Le périmètre a donc été changé subitement ?

RP CGT : il s'agit de VSS. Une cellule a été mise en place qui nous a été présentée en CHSCT. Cette cellule a-t-elle été saisie ? D'autre part, une enquête CHSCT pourrait être mise en place et en tant que RP nous

participerions et conduirions cette enquête, s'il s'agissait d'un accident de service déclaré ou si un signalement de DGI était déposé. Ce n'est pas le cas.

Remarque de Anouk Bedino : pour signaler un DGI il faudrait d'abord avoir l'avis de la victime.

La question est finalement ajournée.

4. Point sur les activités sportives

Présenté par Richard Memeth, directeur du centre de sport

Constat que le sport n'est pas reconnu comme discipline dans les cursus de l'ENS.

Constat qu'alors que des travaux de rénovation des équipements sont nécessaires, de multiples demandes de financement dans le cadre de la CVEC n'ont pas été entendues.

Proposition d'intégrer le sport dans le conseil santé de l'ENS.

L'ENS est particulièrement à la traîne concernant la prise en compte de la pratique sportive, par rapport à d'autres établissements.

Question élu étudiant : demande que le sport soit inclus dès l'année prochaine comme discipline à valider dans le cadre des cursus. Demande que les créneaux horaires soient garantis pour permettre à tous les étudiants de pouvoir suivre les cours de sport. Demande de libérer 15 CTS dans le diplôme de l'ENS, avec possibilité de validation par une pratique sportive.

Réponse de Richard Nemeth : Rien n'est prévu à l'heure actuelle dans les maquettes de master. Il faudrait le mettre en place.

Remarque du président : je n'apprécie pas l'affirmation selon laquelle l'ENS serait à la traîne. A ma connaissance aucune ENS n'inclut le sport dans les disciplines validant les cursus. Inclure le sport en option pourquoi pas. Cela sera mis en débat dans les instances de formation.

Réponse élu étudiant : ce point a déjà été mis en débat dans les instances de formation

Réponse Richard Nemeth : A la traîne : oui par rapport aux grandes écoles : par exemple : les INSA, les Ecoles Centrales, et 70% des établissements de la confédération des grandes écoles.

Réponse président : si cela ne tenait qu'à moi oui bien sûr le sport serait pris en compte. Mais ce n'est pas ce qui a été décidé pour les cursus de l'ENS.

Remarque RP CGT : un levier important pour permettre la pratique du sport serait de rendre les activités gratuites. Une étude serait-elle à lancer sur le sujet ?

Réponse Richard Nemeth : le choix a été fait à l'ENS de laisser la gestion des activités à l'association sportive, qui récolte les adhésions. Le montant demandé est faible.

Les représentants CGT font lecture d'1 Avis :

Avis 5. Valorisation de la pratique sportive et sa gratuité

L'enquête étudiante fait état d'une faible pratique sportive globale des étudiant·es, en baisse depuis la précédente enquête. Ce constat est inquiétant, le sport étant un support à la fois de la santé physique et psychologique des étudiant·es. Le CHSCT demande à ce que l'activité physique soit valorisée et facilitée.

Le CHSCT demande d'inciter au sport et de valoriser la pratique sportive par la reconnaissance de la pratique sportive encadrée comme composante du diplôme de l'ENS, validant 6 crédits-école.
Le CHSCT remarque qu'il est nécessaire que les formations de l'École soient aménagées de façon à être compatibles avec la pratique d'une activité physique encadrée (disponibilité de créneaux horaires, possibilités de validation aussi dans le cadre des Master...).

Enfin, l'activité sportive doit être accessible à tous·tes, il est de ce fait nécessaire que l'École propose une offre sportive gratuite, cette gratuité ne devant en aucun cas être mise en place au détriment des associations étudiantes.

Avis voté à l'unanimité (5 voix pour)

CR rédigé par vos élu·es CGT au CHSCT de l'ENS LYON

Camille BORNE et Fabien MONGELARD – secrétaires du CHSCT
Françoise MOREL-DEVILLE – Perrine MASSONEAU-SEMEILLON - Denise AUBERT